

Séance du 15 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Aujourd'hui, Mardi quinze avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Etaient présents :

72 titulaires dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS

CIEURAC
COURS
CRAYSSAC

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude (procuration reçue de M. RIGAL Serge, commune de St Médard), M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre (Sup),
M. JOUCLAS Guy (procuration reçue de M. MERCEREAU Didier, commune de Pradines), M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. DECREMPS Frédéric (Sup),
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard

Secrétaire de séance :

Mme BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCES – MOYENS GENERAUX – Secrétariat général
Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-01_15_04_2014-DE
Regu le 22/04/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 avril 2014

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Isabelle HIDALGO

Service : Secrétariat général

Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents

Mesdames, Messieurs,

- Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le mandat des membres du bureau communautaire prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Lors de la première séance du Conseil communautaire qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de Vice-présidents.

L'organe délibérant peut à la majorité de 2/3 fixer le nombre de Vice-président à 30 % maximum de son effectif total sans excéder le nombre de 15.

A ce titre, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la fixation à 13 le nombre de Vice-présidents.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De fixer à 13 le nombre de Vice-présidents appelés à siéger au sein du Bureau communautaire ;
- b- De préciser que leur entrée en fonction interviendra dès la proclamation de leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-01_15_04_2014-DE
Regu le 22/04/2014

